



Chers parents,

Les règles de vie énoncées visent à créer à l'école un climat favorable à la réussite éducative et à permettre à tous les élèves d'y vivre en sécurité. La discipline que l'élève s'impose l'aide à se réaliser pleinement.

Elles tentent de tenir compte d'une double réalité : le respect des droits individuels et celui des droits collectifs. Ainsi, les règles de vie de même que l'application des conséquences, en lien avec le manquement, expriment une volonté et une philosophie d'aide à l'élève.

Les valeurs et les orientations que l'école veut promouvoir sont celles contenues dans le projet éducatif.

Tout membre du personnel de l'école est responsable de l'application des règles de vie. Toutefois, seule la direction de l'école peut suspendre un élève.

Les règles de vie s'appliquent durant les heures de classe, au service de garde, sur les terrains de l'école, dans les autobus scolaires et à tout autre endroit où se tient une activité sous la responsabilité de l'école.

Merci!

Approuvé par le Conseil
d'établissement

Le 19 juin 2023

L'équipe-école

À l'école Les Sources, nous nous engageons à unir nos efforts pour fournir un environnement respectueux et sécuritaire pour tous les élèves de l'école et ce, conformément à notre plan de lutte à l'intimidation et à la violence.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables à notre école. Elles ne sont pas tolérées également dans les autobus scolaires ou par l'intermédiaire des médias sociaux.

À l'école Les Sources, chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Notre école encourage le signalement de tout incident lié à l'intimidation, la violence ou la menace.

Nous nous engageons à agir rapidement devant de telles situations dès que nous en avons connaissance ou que nous en sommes informés. Nous souhaitons que chaque élève de notre école soit traité et agisse avec civisme, dans un souci d'égalité et de respect des différences.

Intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

RÈGLES DU SUPER ÉLÈVE

S ILENCIEUX

- Je circule en marchant en tout temps et en silence aux entrées et pendant les heures de classe.
- Je travaille calmement et en silence.
- Je suis en silence lorsqu'on me le demande.

U LTRA-RESPECTUEUX

- Je respecte les autres en gestes et en paroles.
- Je vouvoie les adultes de l'école et je les appelle « monsieur ou madame ».
- Je prends soin du matériel.

P ONCTUEL

- J'arrive à l'heure.
- Je suis à mon affaire.
- Je respecte les échéances.

E NGAGÉ

- Je fournis les efforts nécessaires.
- J'utilise les bons moyens.
- Je m'implique activement.

R ESPONSABLE

- J'assume les responsabilités qui me sont confiées.
- Je réfléchis avant d'agir.
- Je fais preuve d'autonomie en trouvant des solutions par moi-même.

Processus disciplinaire

À l'école, nous avons choisi de distinguer un manquement mineur d'un manquement majeur qui représente un manquement plus sérieux. Selon la situation ou le contexte, l'intervenant applique le type de manquement logique à ceux-ci.

MANQUEMENTS MINEURS – MÉMOS

Un élève peut recevoir un mémo pour un comportement qui contrevient aux règles du super-élève par un geste, des paroles ou des comportements considérés inadéquats. Par exemple, un élève qui court ou qui ne respecte pas le silence aux endroits et aux moments demandés par l'adulte de l'école pourrait se voir remettre un mémo.

Voici la procédure :

- 1- L'élève reçoit un mémo pour un manquement mineur. L'intervenant qui lui remet avise son enseignant.
 - 2- L'élève fait signer son mémo par son parent et le remet à son enseignant qui va le conserver. Par la suite, l'enseignant remet le mémo à la T.E.S.
 - 3- Si l'élève accumule **5 mémos**, la T.E.S. lui fera remplir une fiche de réflexion.
- Si nécessaire, l'élève doit présenter des excuses ou faire un geste de réparation auprès de la personne à qui il ou elle a causé du tort.
- Une conséquence peut également être donnée à l'élève si l'intervenant juge que c'est nécessaire.
- Les mémos sont consignés et valables pour **l'étape en cours**.

La récurrence d'un manquement mineur peut être traité comme un manquement majeur. Des conséquences liées à un manquement majeur pourraient donc s'appliquer.

Conséquences logiques pour un manquement mineur

- Rester à proximité d'un surveillant.
- Reprendre le temps perdu pendant une récréation.
- Refaire le trajet lors d'un déplacement dans le corridor.
- Faire une affiche.
- Reformuler correctement ses propos.
- Autre conséquence logique directement en lien avec le geste posé.

Geste de réparation

- Excuses verbales ou écrites au besoin.

MANQUEMENTS MAJEURS

L'élève peut recevoir un billet de manquement majeur lorsqu'il contrevient aux règles du super-élève par un comportement plus grave comme la violence, un langage inadéquat, de l'intimidation, etc. L'intensité du comportement est plus grave et les résultats également. Par exemple, une bataille, des menaces, un ou des comportements répétitifs, etc.

Voici la procédure :

1. L'élève reçoit un billet de manquement majeur.

L'intervenant :

- Indique le manquement majeur en cochant la case appropriée.
- Décrit la situation qui a entraîné le billet.
- Avise l'enseignant ou l'éducateur de la situation.
- Remet la partie détachable à l'enseignant de l'élève.

L'enseignant ou l'éducateur :

- Détermine la conséquence et le geste de réparation.
 - Remet le billet à l'élève qui devra le faire signer.
 - Planifie une rencontre avec la direction au besoin.
 - S'assure que la conséquence a été appliquée et que le geste réparateur est effectué.
2. L'élève fait signer le billet par son parent et le rapporte à son enseignant ou éducateur.
 3. L'élève reçoit la conséquence logique identifiée en lien avec le manquement et doit faire un geste de réparation.
 4. L'élève rencontre la direction selon le cas observé et l'éducateur spécialisé conserve le billet de manquement majeur.

Toute décision de suspension est prise par la direction.

Relation d'aide

L'enseignant ou l'éducateur du service de garde informe la T.E.S. du manquement majeur et conviennent ensemble, s'il y a lieu, que l'élève soit rencontré par celle-ci afin de travailler certaines habiletés sociales. Par ailleurs, il se peut que la relation d'aide soit assumée par l'enseignant ou par l'éducateur du service de garde.

Conséquences logiques

- Rester à proximité d'un adulte.
- Perdre le droit à une activité pour un certain temps.
- Perdre le droit de parole pour un certain temps.

- Se placer en avant dans le rang.
- Confier l'objet problématique à un adulte pour un temps déterminé.
- Être retiré du groupe.
- Être assigné à une place déterminée dans un lieu précis.
- Être assigné à une retenue lors d'une journée de classe ou lors d'une journée pédagogique.
- Être suspendu pour un temps déterminé par la direction de l'école.
- Autre conséquence logique directement en lien avec le geste posé.

Gestes de réparation

- Faire des excuses en présence d'un adulte.
- Écrire une lettre d'excuses à la personne à qui j'ai causé du tort.
- Faire un dessin à la personne à qui j'ai causé du tort.
- Préparer une affiche.
- Écrire une lettre convaincante (ex. : pour qu'on me rende l'objet qu'on m'a confisqué).
- Rendre service à l'adulte.
- Réparer ou remplacer ce que j'ai endommagé.
- Ramasser ce que j'ai laissé traîner.
- Replacer ce que j'ai déplacé.
- Nettoyer ce que j'ai sali.
- Etc.

Annexe 1

Mémo



Nom de l'élève : _____

Date : _____

Aujourd'hui, en tant que Super élève, tu as oublié d'être...

- S ilencieux
- U ltra-respectueux
- P onctuel
- E ngagé
- R esponsable

Remis par : _____

Signature du parent : _____

Annexe 2

| | |
|---|--|
| Nom de l' élève : _____ Date : _____ Classe de _____ Niveau : P 1 2 3 4 5 6 Groupe au service de garde : _____ Nom de l' intervenant : _____ | Nom de l'élève : _____ Date : _____ Classe de : _____ Niveau : P 1 2 3 4 5 6 Groupe au service de garde : _____ Remis par : _____ |
| | <h3>Billet de manquement majeur</h3> <p>J'ai manqué de respect...</p> <p><input type="checkbox"/> en paroles <input type="checkbox"/> en gestes <input type="checkbox"/> en lien avec du matériel</p> <p>Description : _____ _____ _____ _____ _____</p> <p>Conséquence : _____ Geste réparateur : _____</p> <p>Signature du parent : _____ Signature de l'élève : _____ Signature de la direction : _____</p> |

Résolution DE CONFLIT



STOP

- Je peux demander de l'aide à l'adulte.
- Je prends une grande respiration.
- Je peux prendre une pause et revenir par la suite.

On jase

- Je parle en « Je ».
- Je nomme les faits sans accusation.
- Je nomme ce que je n'ai pas aimé.

En mode solution

- Qu'est-ce que j'aurais pu faire autrement?
- Quelles sont mes solutions pour l'avenir?
- Qu'est-ce que j'ai besoin maintenant?



Le problème est vraiment résolu, lorsque chacun de nous est satisfait.



Dans une optique d'encourager les valeurs et les orientations du projet éducatif de l'école, nous désirons, avec la participation de tous les élèves et de tous les membres du personnel, établir un système de renforcement positif.

Les valeurs que nous désirons inculquer et mettre en évidence sont :

- ★ **Bienveillance**
« Disposition d'esprit inclinant à la compréhension, à l'indulgence envers autrui. » (Larousse)
- ★ **Engagement**
« Acte par lequel on s'engage à accomplir quelque chose (...). » (Larousse)
- ★ **Collaboration**
« Action de collaborer, de participer à une œuvre avec d'autres. » (Larousse)

À partir du mois d'octobre, pour une durée de 6 semaines entre chaque tirage, toutes les classes et tous les groupe du service de garde auront la chance de cumuler des coupons **B.E.C.**. Chaque coupon sera remis par un adulte qui aura observé un geste ou une action fait par un élève relatif à l'une de nos valeurs. Les enseignants et les éducateurs seront responsables de remettre les coupons aux élèves et de les cumuler dans une boîte. À la fin de la 6^e semaine, les enseignants devront remettre leur boîte à la T.E.S. afin de procéder à un tirage. Il y aura un tirage par degré scolaire.

| | |
|---|---|
| Coupon B.E.C. |  |
| Nom de l'élève : _____ | |
| Date : _____ | |
| Aujourd'hui, en tant que Super élève, tu as fait preuve de... | |
| <input type="checkbox"/> B ienveillance | |
| <input type="checkbox"/> E ngagement | |
| <input type="checkbox"/> C ollaboration | |
| _____ | |
| _____ | |
| _____ | |
| Remis par : _____ | |
| Signature du parent : _____ | |

Code vestimentaire

- Afin de permettre aux élèves de profiter pleinement des activités à l'école, leur tenue vestimentaire doit être adaptée à la météo. L'hiver, des bottes ainsi qu'un habit de neige sont nécessaires.
- L'élève doit porter des vêtements adaptés aux activités et aux saisons.
- Tout vêtement jugé non convenable à l'école ne sera toléré (par exemple, les chandails trop courts, les pantalons trop courts <<shorts>>).
- De plus, tout vêtement affichant de la vulgarité, de la violence ou tout article prônant la violence ne sont pas tolérés.
- L'élève doit porter en tout temps des chaussures bien ajustées et bien attachées afin de jouer sans risque de se blesser.